

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2007

Le vendredi 5 octobre 2007, le Conseil Municipal de la Commune de ROYBON, dûment convoqué le 24 septembre, s'est réuni en session ordinaire à 18h 30 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel Bachasson, Maire.

PRÉSENTS: MM. BACHASSON Marcel - SECOND Serge - CHOC René - FALQUE Gilbert - Mme. DEROCLES Jocelyne – MM. Daniel POSTIC - GERMAIN Bernard - CHANCRIN Roland - MARTIN Jean-Paul - Mme. ECHINARD Marie - M. BERRUYER Gilbert - Mme. BESSIERE Annie - MM. SIMIEN Guy - CROISIER Yannick.

EXCUSÉS ou ABSENTS : Néant

Monsieur Daniel Postic a été nommé secrétaire de séance.



URBANISME

✱ Monsieur Serge Second présente au Conseil les principales modifications apportées par la réforme des permis de construire et autres autorisations d'urbanisme entrées en vigueur au 1^{er} octobre 2007. Cette réforme simplifiera, clarifiera les démarches administratives et apportera une meilleure protection juridique. En outre, elle garantira les délais d'instruction des demandes.

✱ Monsieur Serge Second présente un bilan des opérations d'urbanisme sur les années 2001-2007 : 37 constructions de maisons individuelles, 13 extensions de maisons individuelles, 23 logements, 29 vérandas ou annexes à des logements et 14 hangars agricoles.

Approbation du Plan Local d'Urbanisme

✱ Monsieur le Maire rappelle au Conseil les différentes phases de l'élaboration du PLU fixant des objectifs d'urbanisme jusqu'à l'horizon 2016 / 2020 en s'appuyant sur un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) cohérent et en rapport avec un projet d'équipement visant à une dynamisation importante de la commune.

- Il rappelle que cette étude qui était prévue à l'origine pour durer 2 ou 3 ans a finalement nécessité 4 ans d'élaboration et de concertation.
- Il insiste sur les nombreuses réunions en commission, rapports en Conseil municipal, et les différentes réunions publiques, au départ, proposées aux habitants, aux professionnels, et aussi agriculteurs .
- Il insiste aussi sur la publicité importante diffusée auprès du public à chaque étape de l'élaboration : courrier à chaque famille en avril 2004, réunion publique, informations dans le bulletin municipal, publicité importante pour l'enquête publique...
- Il rappelle que chaque étape a été également validée par des réunions de concertation avec les différents partenaires (DDA, DDE, SCOT,...), la dernière réunion de concertation s'étant tenue le 19 septembre dernier avec la présence de 10 conseillers municipaux.
- Il rappelle les grandes lignes du rapport de Mme. Parade, commissaire enquêteur, suite à l'enquête publique menée en août, au cours de laquelle une cinquantaine de personnes se sont exprimées.
- Il fait part des modifications (principalement des détails graphiques et des points du règlement) apportées suite aux réclamations ou réserves exprimées suite à l'enquête publique, modifications validées au cours de la dernière réunion du 19 septembre avec les administrations.

✱ Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer afin d'approuver le Plan Local d'Urbanisme et de le rendre ainsi exécutoire après un délai réglementaire de un mois.

→ Avis favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents.

✱ Monsieur le Maire remercie l'ensemble du Conseil pour ce travail accompli en faveur du développement de notre commune, chef-lieu de canton.

✱ En annexe, Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer afin d'accepter un avenant pour le cabinet Latuilerie :
+ 2300 € : Confection de plans de zonage numérisés et couleur, sur demande des administrations.
+ 500 € : Complément de mission induit par cette tâche pour M. Latuilerie.

→Avis favorable du Conseil

Instauration du Droit de Prémption Urbain (DPU) :

✳ Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer afin d'autoriser la mise en place sur la Commune du Droit de Prémption Urbain (DPU). Il explique que ce droit permet à une collectivité locale d'acheter en priorité des biens mis en vente dans des zones préalablement définies, ceci dans le but de réaliser des opérations d'intérêt général. Il précise que toute décision de prémption doit mentionner l'objet pour lequel le droit est exercé et que le droit de prémption s'exerce de plein droit :

- à l'intérieur des périmètres urbains (zones U),
- dans les zones d'urbanisation future (zones AU)

✳ Il précise que les opérations d'intérêt général concernées par ce droit à prémption auraient pour objet :

- de mettre en valeur un projet urbain, une politique de l'habitat, éventuellement de mener à bien le programme local d'habitat.
- d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil d'activités économiques.
- de favoriser le développement des loisirs et du tourisme.
- de réaliser des équipements collectifs.
- de lutter contre l'insalubrité.
- de permettre le renouvellement urbain.
- de sauvegarder ou mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti.
- de constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation des opérations précitées.

→Avis favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents.

SUIVI DES TRAVAUX

Construction du nouveau groupe scolaire :

Monsieur Daniel Postic expose au Conseil l'état d'avancement des différentes opérations :

- Réception des travaux faite le 30 août, levée des réserves mineures en cours depuis cette date.
- Chantier en cours de nettoyage. Les travaux d'extérieur sont en cours d'achèvement : mise à niveau des terrains achevée, pose d'une couche goudronnée d'accroche effectuée, pose des enrobés la seconde semaine d'octobre.
- La commande de mobiliers pour le restaurant scolaire a été faite (tables et chaises).
- Le mode de gestion du restaurant restera le même pour la fin de l'année 2007. Un nouveau mode de tarification devrait être proposé pour le début 2008.
- L'installation de l'école primaire dans les nouveaux locaux devrait donc bien se faire pour le 8 novembre prochain, à l'occasion de la rentrée des congés de Toussaint.

Avenants pour travaux supplémentaires :

Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer afin d'accepter le paiement par la commune de trois avenants concernant la construction du nouveau groupe scolaire :

Entreprise Clément-Décor : Mise en œuvre d'un sol PVC sur le palier de l'accès aux bureaux médico-sociaux en place du béton ciré prévu initialement : 445,99 € TTC.

Entreprise SDCC : Réalisation d'un plafond en sapin en sous face du porche d'entrée principale du hall : 538,20 € TTC.

Entreprise Mignola-Carrelage : réalisation de chapes supplémentaire pour remise à niveau du plancher chauffant suite à erreur de hauteur sur la première dalle (cette somme sera remboursée à la Commune par l'assurance du bureau d'étude) : 9 266,25 € TTC.

Parking Mairie:/ Bibliothèque :

Monsieur René Choc fait le point sur la construction du parking mairie / bibliothèque : le chantier sera fini la seconde semaine d'octobre avec la pose des enrobés (en même temps que ceux des écoles).

Aménagement du Carrefour nord :

Monsieur René Choc expose au Conseil que l'Entreprise SOBECA a terminé l'enterrage des alimentations électriques pour le SE 38 et des alimentations électriques pour la Commune (alimentation de l'éclairage public). L'entreprise Cheval vient également de terminer les travaux de jonction pour le nouveau groupe scolaire et tous les travaux concernant les eaux usées en séparatif et l'adduction d'eau nécessaires à l'aménagement du carrefour.

Il termine en exposant que la Société APPIA doit intervenir la seconde semaine d'octobre pour l'aménagement du carrefour (voies et bordures) sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil Général. Ces travaux sont prévus pour une durée de deux mois afin de rendre le nouveau profil de voie circulaire. Les travaux seront totalement achevés en Février 2008.

Aménagement de l'ancienne gare en Office de tourisme :

Monsieur René Choc explique au Conseil que l'ouverture des plis le 26 septembre a été fructueuse pour tous les lots exceptés le lot maçonnerie pour lequel aucune offre n'avait été transmise et le lot serrurerie dont le montant s'est révélé trois fois plus élevé que les prévisions (lot déclaré infructueux).

De nouveaux contacts ont été pris avec des entreprises intéressées. Une fois les réponses obtenues, ces derniers marchés pourront être signés. Compte tenu des marchés déjà attribués, certaines options envisagées pourraient être réalisées.

SECURITE DU BARRAGE SUR L'AIGUE NOIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil les derniers développements concernant la mise en sécurité du barrage-digue sur la rivière Aigue-Noire :

- Le rapport du cabinet d'étude BURGEAP (étude des conséquences d'une rupture de la digue) sera présenté et commenté le 10 octobre à 15 heures.
- La possibilité d'araser le déversoir constituerait une solution à court terme et permettrait au déversoir d'absorber le débit d'une crue centennale au lieu d'une crue cinquantennale comme c'est aujourd'hui le cas. Cette solution permettrait aussi de maintenir le niveau du lac sous les zones de fuite
- A moyen terme, il faudra de toute manière étudier un déversoir complémentaire pour éponger une crue cinq-millénale. Des aides au financement seraient possibles auprès du Syndicat Intercommunal des Berges de la Galaure.
- Dans l'attente, le principe de précaution et de responsabilité en cas de problème jouant,
 - Une réunion en concertation avec les services de sécurité a eu lieu afin de mettre en place un plan de sécurité qui permettrait de réagir correctement en cas de crue importante.
 - Le niveau du lac sera descendu à -3 m pour permettre une bonne auscultation des zones de fuite.
 - Des mesures piézométriques continueront à être faites deux fois par jour.
- Une étude de vidange totale est en préparation.
-

DIVERS

❖ **Convention Garderie Itinérante / Commune / CCPC** : Monsieur le Maire expose au Conseil qu'une garderie itinérante sera prochainement mise en place les lundis sous la responsabilité et l'organisation de la CCPC. Les locaux utilisés seraient ceux de l'école maternelle actuelle : toilettes, salle de repos, grande salle de classe. Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à signer convention avec la CCPC concernant la mise à disposition de ces locaux aux conditions suivantes : 10,00 €/ jour + 2,00 €/ jour (chauffage, eau, électricité) + 845,00 €/ an (frais d'entretien).

→ Avis favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents.

❖ **Locaux de l'ancienne école primaire** : Monsieur le Maire expose que suite au déménagement de l'école dans le nouveau groupe scolaire, il restera une classe disponible pour les associations ainsi que la classe préfabriquée que la Commune souhaite acquérir pour une somme symbolique. Il précise en outre que les préfabriqués du village d'enfant n'ayant a priori aucun élément en amiante, la Commune pourrait les acquérir (tout ou partie) et éventuellement utiliser le préfabriqué double comme lieu de rencontre à proximité du terrain de sports. Il demande au Conseil de réfléchir à ce sujet.

❖ Etat des subventions à percevoir :

Monsieur le Maire présente au Conseil un point financier : un acompte des diverses subventions a déjà été versé, cependant un solde important reste en instance jusqu'à la fin des travaux dont elles font l'objet :

- Conseil Général Isère (écoles, voirie, voies nouvelles, parkings ...)
- Etat DGE
- SIEG
- Réserve parlementaire
- Conseil Général part SE 38
- Vente terrains divers

→ Le solde restant à percevoir s'élève à 830 000 €

Il propose au Conseil de délibérer afin de l'autoriser à signer une demande de prêt à court terme pour 500 000 € remboursable au fur et à mesure du versement des subventions, voire la vente de la première tranche de terrain destinée au lotissement (620 000 €).

→ Avis favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents.

❖ **Convention Commune / Gilbert Ageron** : Monsieur Gilbert Falque expose le projet de convention à passer avec l'entreprise Ageron concernant les opérations de déneigement : définition des matériels mis à disposition par la Commune, définition des prestations à réaliser par l'entreprise...

Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer afin de l'autoriser à signer cette convention.

→ **Avis favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents.**

❖ **Déclassement du Chemin de la Fortonnière** : Monsieur Gilbert Falque expose qu'il y a lieu de déclasser le Chemin de la Fortonnière jusqu'à la rivière Galaure avec rétrocession aux riverains. Il précise que des excédents de terre (travaux du groupe scolaire) pourraient être déposés à cet endroit.

❖ **Chemin d'exploitation desservant la maison de Monsieur Bajat** : Pas de réponse de la DDE jusque là. La question sera posée à la commission voirie du Conseil Général.

❖ **Chemin d'exploitation / jonction route de Marnans / route de la Feyta** : Le Conseil reste en attente d'une sollicitation des riverains qui, s'ils désirent que ce chemin —compte tenu de son utilisation— soit classé « chemin rural » ou « chemin communal », doivent solliciter la Commune par un courrier.

❖ **Restauration scolaire** : Monsieur le Maire expose que suite à l'appel d'offre restreint pour la fourniture de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire, deux entreprises ont donné leur proposition :

SARL Guillot : Prix du repas : 3,10 €, nombreuses références dans la région proche.

Saveur à l'Ancienne : Prix du repas : 2,90 €, références dans le Rhône, un seul client en Isère.

Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer en faveur de l'entreprise Guillot : souplesse de l'offre, excellentes références et proximité.

→ **Avis favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents.**

❖ **Convention de locaux / Commune / OVE** : Suite à la visite de M. Berthuy (responsable OVE), Monsieur le Maire propose au Conseil de lui donner pouvoir afin de signer une convention qui réglera les modalités de mise à disposition des locaux de l'école élémentaire actuelle à l'IME Saint-Romme. La mise à disposition proposée se fera à titre gratuit mais l'OVE réglera les charges afférant à l'occupation des bâtiments. Un état de ces charges sera fait prochainement.

→ **Avis favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents.**

❖ **Enterrage de lignes électriques** : Monsieur le Maire expose au Conseil les prochains travaux d'enterrage de la ligne Moyenne Tension par EDF depuis Viriville jusqu'à la bascule de Roybon. Cette opération devrait être terminée fin 2008, et contribuer à la préparation de l'aménagement du carrefour Ouest, la Commune ayant la possibilité de se joindre à ces travaux en procédant à la pose des gaines nécessaires à l'enfouissement de son réseau électrique. De plus l'enterrage du reste de la ligne Moyenne Tension est à l'étude jusqu'à la Sapinière en empruntant la rue Luzy de Pelissac ; la Commune procédera également à la pose de gaines nécessaires.

❖ **Lettre à M. Gaillard / aménagement du carrefour Nord** : Monsieur le Maire écrira une lettre pour proposer à monsieur Gaillard les échanges de terrains suivants : parcelle communale sise en dessous du commutateur France-télécom contre diverses parcelles utiles pour l'aménagement du carrefour Nord.

❖ **Acquisition des Garages de Monsieur Noël Berruyer** : suite à la proposition faite à la Commune (vente des 10 garages pour la somme de 45 000 €), Monsieur le Maire a demandé une estimation auprès du service des Domaines.

❖ **Acquisition des terrains de Monsieur Gérard Lambert** : Monsieur le Maire expose que les services de la Curatelle ont donné leur accord pour la vente de 5000 m². Monsieur le maire propose de délibérer pour lui permettre de procéder à cet achat.

→ **Avis favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents.**

❖ **Contournement du village** : Monsieur le Maire expose que le dossier concernant l'Enquête Publique est en cours et que la réalisation est prévue pour l'année 2009.

❖ **Zones Humides / ONF** : Monsieur le Maire expose que l'ONF procède à des expériences de confortement de la vie et de la diversité dans certaines zones humides des Chambaran avec notamment l'aménagement de passages en traversées de voies pour les animaux. Le Conseil reste en attente d'informations complémentaires sur le sujet.

❖ **Projet de Chaufferie au Bois** : Monsieur le Maire expose qu'un point sera fait en octobre. Une décision sur ce qui est faisable ou pas sera prise à cette occasion.

❖ **Eventualité d'installation d'un parc de loisir « Center-Parc » sur la Commune** : Monsieur le Maire explique au Conseil la volonté d'installation par la société Pierre & Vacances (associée à l'un ou l'autre des Conseils Généraux) d'un « Center-Parc » sur les Chambaran-Isère ou sur les Chambaran-Drôme. Le choix définitif du site devrait être fait avant la fin de l'année. Monsieur le Maire expose les informations suivantes :

- Il s'agirait du cinquième Center-Parc en France.
- Les investissements seraient pris en charge par la société Pierre & Vacances, le Conseil Général et le Conseil Régional. La zone retenue doit être située en ZRR ou zone ancien objectif 2.
- Ce parc verrait la construction de 800 cottages (accueil simultané de 3 000 personnes) sur une surface de 130 ha qui pourrait, sur Roybon, être localisée aux Avenières.
- Diverses activités seraient proposées aux vacanciers : Bulle tropicale, accrobranche, plan d'eau, promenades pédestres, équestres ou VTT, mini-golf, et bien d'autres encore...
- Ce type de parc vise la clientèle des couples jeunes avec enfants.
- Les clients déposent leurs véhicules sur des parkings périphériques puis circulent à pied ou à bicyclette.
- Le respect de l'environnement préside aux constructions : pas de déforestation massive mais intégration des cottages et des équipements au sein de la forêt, entretien important des zones naturelles.
- 500 emplois Equivalent Temps Plein seraient créés.
- Différentes personnalités locales ont été sondées, il apparaît à cet égard que la population locale pourrait être favorable à cette installation.
- L'implantation d'un tel parc nécessiterait une modification du PLU qui imposerait 6 mois de délais.
- La mise en service du site retenu, Drôme ou Isère serait prévue pour fin 2011.

Après discussion sur le sujet, le Conseil Municipal estime qu'un tel parc serait une opportunité très intéressante pour le développement de la Commune et de la région. Il estime qu'il faudrait négocier avec certaines associations utilisant les sites pressentis et éventuellement étudier des mesures compensatoires.

En tout état de cause, le Conseil Municipal se déclare très intéressé et décide de rester à l'écoute du projet.

❖ **Projet Eolien** : Monsieur le Maire expose que compte tenu du projet de Zone de Développement Eolien du Pays de Romans (installation de nombreuses éoliennes sur les communes au sud et à l'ouest de Roybon), compte tenu également des difficultés rencontrées pour le transport de l'électricité qui serait produite par des éoliennes « Roybonnaises », compte tenu enfin de la forte baisse du nombre d'éoliennes prévues sur le projet de Roybon, il conviendra d'abandonner le projet éolien.

Il en a déjà donné une information à la société VENTURA.

La décision n'en serait que renforcée si la Commune de Roybon était choisie pour l'implantation du projet « Center-Parc ».

❖ **Matériel de réfection des passages piéton et lignes blanches** : Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité qu'il y aurait d'acquiescer le matériel nécessaire à la réfection de la signalisation au sol dans le village et sur les voies communales. La proposition d'un achat groupé pourrait être fait à la CCPC.

→ **Avis favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents.**

❖ **Recrutement de personnel à l'Office de Tourisme** : Monsieur le Maire expose au Conseil que suite aux avancées faites en matière d'intercommunalité de l'Office de Tourisme, le recrutement de Julie Mazzili sera fait en novembre par l'Office de Tourisme en concertation avec les deux Communautés de Communes CCPC et Bièvre Toutes-Aures.

❖ **Personnel à la Bibliothèque** : Monsieur le Maire fait part au Conseil de la démission de Mlle. Natalène Cachon. L'équipe de bénévoles assure un certain nombre de ses tâches et un point sera fait prochainement pour voir dans quelle mesure un remplacement est possible.

❖ **Personnel au Secrétariat** : Monsieur le Maire fait part au Conseil de la démission de M. Albert Silakkal avec effet au 31 décembre.

❖ **Véhicule Communaux** : Monsieur le Maire annonce au Conseil l'achat d'une Renault Clio société neuve pour 6 900 € (livrable en novembre), la vente du camion orange pour 1 500 €, et l'acquisition d'une Renault Kangoo auprès de la société Média City Car à titre gratuit (véhicule avec placards publicitaires).

❖ **Liaison Formafoot / USCJR** : Monsieur Serge Second suit les réunions concernant les projets du club Formafoot (construction d'importants équipements intercommunaux). Monsieur le Maire estime qu'il y a lieu d'être prudent en la matière et de chercher à développer la pratique sportive à Roybon.

❖ **Téléthon 2007** : Monsieur le Maire demande au Conseil de réfléchir d'ici la prochaine réunion quant à l'organisation d'une manifestation locale à l'occasion du Téléthon 2007.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22h 30